



## Mesures à appliquer

### Dispositions communes

- ❖ Éviter les croisements de classes et d'élèves :
  - échelonner les temps de récréation ;
  - éviter les regroupements de niveaux différents ;
  - adapter et réduire les temps de récréation en fonction de l'effectif présent ;
  - organiser les plannings de récréation et définir les modalités de signalement de début et de fin de récréation ;
  - faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves (une matérialisation pourra être envisagée) ;
  - organiser les départs et retours en classe par groupes adaptés pour permettre une meilleure maîtrise de la distanciation physique.
- ❖ Adapter la surveillance à l'effectif présent en récréation.
- ❖ Port du masque pour les adultes.
- ❖ Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique dans les jeux extérieurs.
- ❖ Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.
- ❖ Neutraliser l'utilisation des jeux et installations d'extérieurs avec points de contact (par balisage physique, rubalise, etc.) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Proscrire la mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs ou assurer une désinfection après chaque manipulation.
- ❖ Proposer des jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrière et la distanciation physique (privilégier des activités non dirigées limitant l'interaction entre les élèves).
- ❖ En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, organiser les récréations en intérieur en favorisant un autre espace que celui de la classe (par exemple : salle de motricité).  
Dans ce cas, ventiler l'espace dédié préalablement et après la récréation.



- ❖ Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre). L'utilisation d'une solution hydroalcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte, peut être envisagée.

#### **Dispositions spécifiques « école maternelle »**

- ❖ Sans objet.

#### **Dispositions spécifiques « école élémentaire »**

- ❖ Sans objet.



## Points de contrôle

### Dispositions communes

#### Avant la récréation

- ❖ Vérifier la cohérence du planning des récréations.
- ❖ S'assurer de l'absence de groupe dans la cour et les couloirs avant de sortir de la classe.
- ❖ Vérifier la neutralisation des installations et jeux d'extérieur ou que la désinfection est effective.

#### Pendant la récréation

- ❖ Port du masque pour les personnels enseignant et non enseignant.
- ❖ Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique.
- ❖ Veiller à l'absence d'échange d'objet personnel.

#### À la fin de la récréation

- ❖ Veiller à ce que les groupes entrants et sortants ne se croisent pas (respect du planning).
- ❖ Assurer une coordination pour ne faire rentrer en classe que les élèves dont les mains sont lavées.

### Dispositions spécifiques « école maternelle »

- ❖ Sans objet.

### Dispositions spécifiques « école élémentaire »

- ❖ Sans objet.